

# La Croix

JOURNAL CATHOLIQUE

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTRÉAL

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENT

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2.50; 6 mois \$1.50

MONTRÉAL ET BANLIEUE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois \$1.25

ÉTATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois \$1.25

Un numéro 5 sous

IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

25, RUE SAINT-GABRIEL  
MONTRÉAL  
Boîte de Poste 1329

JOSEPH BEGIN

Directeur—Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6974.

## VINGT ANNÉES D'ÉPISCOPAT

S. G. Mgr Bruchési est archevêque de Montréal depuis vingt ans.

Le 8 du courant, ce joyeux anniversaire a été célébré à la cathédrale par une messe solennelle et à l'archevêché par un banquet, auxquels assistaient un grand nombre de membres du clergé, entre autres NN. SS. Mathieu, Emard et Forbes, pour ne mentionner que des dignitaires de l'extérieur.

La guerre ne porte pas aux grandes réjouissances. Aussi, Monseigneur y a fait allusion dans les quelques paroles qu'il a dites à l'assistance de la cathédrale.

Vingt années d'épiscopat, c'est déjà un long règne, surtout quand ce règne s'exerce sur un diocèse aussi peuplé et aussi difficile à administrer que celui de la métropole du Canada.

On ne connaît pas généralement toutes les questions importantes qui ont été étudiées et réglées durant ce laps de temps, tout le travail qu'elles ont nécessité et toutes les inquiétudes qu'elles ont causées.

Un évêque, c'est un père qui aime ses enfants et qui en est aimé. De ce chef, il reçoit beaucoup de consolations. Mais il est aussi le pasteur responsable devant Dieu des âmes qui ont été confiées à sa garde. Quelques brebis sont-elles perdues, il lui faut laisser là tout le reste du troupeau et aller à la recherche des égarées. Pas de repos pour lui avant qu'il ne les ait trouvées.

Aussi tout catholique bien né nourrit-il la plus vive affection à l'endroit de l'évêque. Il l'aime profondément; il prie Dieu de l'assister et de le bénir dans tous ses actes.

C'est le sentiment qui nous anime et cet anniversaire est pour nous une occasion de l'exprimer par nos vœux et nos hommages à S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal.

Ad multos annos!

Joseph BEGIN.

## AUTOUR DE LA CONSCRIPTION

Le Sénat a voté la troisième lecture du projet de loi Borden, établissant la conscription au Canada, après y avoir apporté quelques légers amendements.

La majorité de la chambre basse aurait décidé d'accepter ces amendements sans discussion, de sorte que ce bill peut devenir loi sous peu.

Le Ministre de la Milice a déclaré qu'il serait aussitôt mis en vigueur. Déjà il a pris des dispositions à cette fin.

Par contre, les journaux répandent la rumeur que le gouverneur général aurait décidé, après avoir eu une entrevue avec MM. Laurier, Borden, Gouin, Sifton et G.-P. Graham, à Ottawa, de ne pas apposer sa signature sur ce projet de loi avant les élections générales.

Mais ce n'est qu'une rumeur, que des intéressés auraient pu faire

naître afin de mettre le gouverneur général en bonne posture devant le peuple du Canada. Ici et là, on le rend en partie responsable de la politique conscriptionniste du gouvernement et il se servirait de cette tangente pour sortir lui-même de l'impasse tout en signant la conscription.

La date des élections générales est encore inconnue. Rien n'a transpiré du cabinet sur ce point. C'est notre opinion que le gouvernement essaiera de les retarder le plus possible afin de permettre aux autorités militaires de faire fonctionner la machine conscriptionniste, parce que le résultat de la convention libérale de Winnipeg lui laisse clairement voir que le scrutin ne lui sera pas favorable. La province d'Ontario sera écrasée sous la majorité des provinces de l'est et de l'ouest.

D'autre part, comme le moribond qui se cramponne à la vie qui le laisse, M. Borden espère encore pouvoir organiser un gouvernement mixte dit de coalition.

Ses espérances seront sûrement déçues. Le Dr Clark a déjà vécu. Il ne reste plus de sa volte-face qu'un faible souvenir. Lui-même a senti sa bêtise et sa faiblesse, à l'ouverture de la convention de Winnipeg. Il est parti sans tambour ni trompette après avoir avoué qu'il n'y serait d'aucune influence.

La grande voix de l'électorat va donc tôt ou tard se faire entendre et c'est notre conviction qu'elle va hautement réprover la conscription.

Que fera le successeur de M. Borden? Rappellera-t-il la loi? ou la laissera-t-il avoir son cours? L'élément anti-conscriptionniste, dans le groupe libéral, sera-t-il assez fort pour imposer sa volonté? Questions très importantes à étudier dès aujourd'hui. Il faudra bien s'assurer des dispositions des candidats afin d'éviter de douloureuses surprises.

Joseph BEGIN

## Brisons cette chaîne d'or!

Monsieur le Directeur de la Croix,

Continuez, continuez à promouvoir la sécession du Canada. Là est le salut de notre race et la réalisation du magnifique rêve qu'a fait Champlain.

Le temps est venu de travailler à une nouvelle constitution politique.

Québec autonome, avec les provinces maritimes, c'est ce que nous aurions dû faire il y a cinquante ans. Nous aurions gardé notre population, dirigé une saine immigration et exploité nos ressources naturelles au profit des nôtres. Nous serions aujourd'hui nombreux et forts.

Mais, il n'est pas trop tard. Il s'agit d'abord de nous détacher de la Confédération. Ce point obtenu, l'organisation de notre nouveau dominion sera facile.

La province d'Ontario s'y oppose; elle s'indigne même que nous ayons pensé à nous séparer d'elle.—Eh! dit-elle, par un de ses organes de Toronto, que fera Québec sans le capital anglais?

—Qu'avons-nous besoin de ce capital? A-t-il jamais servi à quelque chose de bon pour nous? Le capital

anglais! mais c'est lui qui est un peu la cause de notre pauvreté relative. Il nous a exploités tant qu'il a pu et il s'est accru à nos dépens. Il a pris nos richesses nationales, il a pris notre travail, nos forces et nos énergies et il ne nous a rien laissé, si ce n'est un morceau de pain dédaigneusement jeté.

Qu'il s'en aille, ce capital! Débarrassés de cette pieuvre, libres enfin, nous saurons bien en acquérir un qui sera à nous et dont nous pourrions disposer comme nous l'entendrons.

Qu'elle soit enfin brisée, cette chaîne d'or qui nous rive au service de l'Anglais, afin que nous puissions prendre notre vol vers les hautes sphères que la Providence nous réserve!

Votre,

M. T.

## Un Juif, dictateur de la "Sainte Russie"

Il manquait assurément quelque chose encore au bonheur de cette pauvre Russie, révolutionnée de fond en comble par les sectes secrètes, la maçonnerie internationale en tête et l'ancien Bund juif en queue.

Il lui manquait un maître à poigne juif, socialiste à tous crins, un autocrate «de fer et de sang», paroles désormais célèbres du Juif hissé sur le trône du Czar «orthodoxe» de toutes les Russies ex-impériales, du pape in partibus du Saint-Synode schismatique, antipapiste depuis le juif Phocius, et persécuteur à mort de l'Eglise, des catholiques russes...

Ce dictateur in extremis se nomme Karenski. Il est imposé, manu militari, par le trop fameux comité de guerre des soldats révolutionnaires et des ouvriers socialistes par le Bund juif qui, lors de la guerre mosco-japonaise, tenta une première fois, avec l'appui et l'or de Londres, de profiter des désastres, pour tuer le Czar, par le poison, par la bombe, par «de fer et le sang», pour tuer la Russie de ce pauvre Nicolas, aujourd'hui M. Romanoff tout court et prisonnier de la Révolution. Tout cela s'est fait au nom de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité des peuples: triologie sacro-sainte, importée de la république de France. La mission occulte archimaçonique de cette république nouvelle est «de travailler à organiser partout la démocratie, c'est-à-dire la république universelle».

Cette mission est conforme au programme occulte tracé par le Sup. Conseil et le Gr. Or. de Paris, en 1897, selon le Compte rendu des «Travaux du G. Or.», 16 janvier-28 février 1897». (p. 10.)

Or, le pauvre sire Czar, grâce à la «cordiale entente» et à l'alliance anglo-franco-russe, avait, sans le savoir, préparé la révolution et l'avènement du Juif de 1917, en laissant dormir les vieux ukases contre la maçonnerie. Il avait laissé, fermant ses yeux de Czar «enchanté», comme disait Joseph de Maistre en 1811, les bons FF. philanthropes d'Angleterre et de France, travailler, à leur aise, avec les compères juifs, du fond de Saint-Petersbourg, de Moscou, de Kronstad, d'Odessa et d'autres centres d'action occulte.

... Ainsi, comme l'écrivait encore de Maistre, de Saint-Petersbourg, au roi de Piémont, le dernier des Romanoff avait fait, parfaitement, sans le vouloir, «des affaires de la grande et formidable secte qui a juré depuis longtemps le renversement de tous les trônes. Et c'est des princes mêmes dont elle se sert, avec une habileté infernale, pour les renverser... Le talent de cette secte pour enchanter les gouvernements est un des plus terribles phénomènes qu'on ait vus dans le monde.» (1)

Il n'y a pas de doute possible sur l'origine juidaïque de Karenski, un faux nom cachant son nom hébraïque. Il est l'élu de la Douma, des concentrationnistes constitutionnels et des socialistes; il est l'élu du Bund juif, l'homme supplantant le prince Lvoff.

Le Boston Herald, organe officieux des loges, a publié, le 27 juillet, la note suivante:

«Si nous étudions bien les événements des trois derniers mois, nous constatons que la Russie a fait surgir un homme d'un caractère héroïque. Quoiqu'il soit encore dans la trentaine, Kerensky, enflammé d'un esprit de liberté, conduit la Russie avec sagesse. Il se sacrifie pour son peuple pour le sauver de l'anarchie et lui donner la jouissance de la liberté. Peu nous importe, à nous, mais nous demandons ce que pensent les vieux partisans de l'ancien système de voir la Russie sauvée par un Juif.»

Cela dit tout. Pauvre «Sainte Russie!» Quel châtiment!

Deus quos vult perdere demental...

Un Canadien belge.

## La lumière se fait

### Les criminels sont punis

La Croix a souvent dénoncé la Serbie officielle, comme repaire de brigands et d'assassins, bien que la plupart des journaux n'en voulaient rien croire.

Nous avons aussi relaté à nos lecteurs les événements tragiques qui accompagnèrent l'accession du roi Pierre au trône de Serbie.

Nous avons montré ce pays aux mains d'une bande d'assassins, hauts officiers.

Nous avons levé le voile qui cachait les intrigues criminelles que ces bandits, protégés par Pierre, complotèrent contre l'Autriche-Hongrie et qui aboutirent à l'assassinat de l'archiduc Ferdinand et de son épouse.

Cependant, on faisait la sourde oreille et on fermait les yeux dans les sphères officielles du Canada, intéressées à rendre l'Autriche responsable de la guerre.

Mais la vérité finit toujours par éclater.

Les régicides de l'armée serbe, qui, il y a quinze ans, pénétraient la nuit dans le palais royal de Belgrade, et assassinaient le roi Alexandre et la reine Draga, ont été découverts, au commencement de juillet dernier.

Six hauts officiers serbes ont été fusillés, récemment; sept autres, y compris un général serbe, ont été

(1) J. de Maistre, Oeuvres complètes. T. XII, p. 42.

condamnés à la détention perpétuelle et une trentaine d'autres ont été condamnés à un emprisonnement de moins de cinq ans.

Les exploits criminels de cette bande d'assassins ont été pendant plus de quinze ans mêlés à l'histoire de la Serbie.

Tandis que le monde extérieur était ébranlé par des guerres incessantes, ces assassins de l'armée profitaient d'une immunité voulue et tolérée, dans leur pays.

A eux le roi Pierre était redevable de son trône. Par l'assassinat d'Alexandre et de la reine Draga, son épouse, les régicides avaient replacé sur le trône la dynastie du roi Pierre.

Le peuple serbe, par nature simple et honnête, se révolta à la nouvelle que leur roi et que leur reine de la plèbe comme lui, avaient été assassinés. Mais les régicides très puissants dans l'armée protégèrent leurs complices et mirent toute l'aristocratie dans leurs complots. C'est ainsi que par la terreur et l'intrigue ils devinrent une des forces dominantes de la Serbie.

La politique du roi Pierre fut de jeter le voile sur le régicide et de le laisser à l'oubli. Le peuple n'oubliait pas, mais laissait faire. Un silence de malaise planait sur le pays.

Pendant ce temps, les potentats faisaient leur œuvre. Ils devinrent si influents dans les conseils de l'armée que tout officier qui voulait rappeler le régicide ou semblait le désapprouver, était renvoyé de l'armée et placé dans la réserve.

L'Angleterre avait envoyé son ministre en Serbie et la guerre des Balkans avait raffermi le trône du roi Pierre.

Cependant, tant de crimes ne pouvaient rester impunis. La guerre fut déclarée, la Serbie envahie et subjuguée.

Le prince Alexandre, qui administre depuis un an, à Corfou, les affaires de la Serbie, parce que son père Pierre en est incapable, ayant été récemment lui-même l'objet d'un complot de la part de ces mêmes officiers-bandits, mit la main sur les criminels, fit leur procès et les fit condamner aux peines ci-haut indiquées.

Au cours du procès plusieurs détails de l'assassinat du roi Alexandre et de Draga, son épouse, furent rendus publics.

Vaut mieux tard que jamais! Mais, si Pierre de Serbie avait exécuté cette bande, comme l'Autriche l'exigeait, en 1914, nous n'aurions peut-être pas eu la guerre.

Pierre, au contraire, a voulu les protéger.

Qu'il porte devant l'histoire la responsabilité de sa faute!

J.-A. DOLLARD

## Gare à ces dépêches!

Les journaux du Canada publient souvent des dépêches de Rome insinuant que le Souverain Pontife est sous l'influence de l'Allemagne et que ses gestes, conséquemment, manquent d'impartialité.

Il faut se défier de ces dépêches. Elles sont fausses et de nature à diminuer la confiance que nous avons en S. S. Benoît XV.

D'habitude on fait précéder l'insinuation de quelques faits assez vraisemblables, afin de capter l'attention des lecteurs et de donner à toute la dépêche une certaine apparence de plausibilité. Qu'on ne se laisse pas prendre à ce truc!

J. B.

## L'ironie des événements

Dans une proclamation au peuple russe, le congrès des ouvriers, des soldats et des paysans, réuni à Petrograd, celui-là même qui a incité l'ours moscovite à se révolter contre le czarisme, publie les lignes suivantes:

«Nous nous tournons vers vous, nos représentants, dans un appel passionné; appuyez l'autorité révolutionnaire; essayez de vous assurer la pleine soumission des ouvriers, des soldats et des paysans à toutes les décisions de la majorité démocratique. Inspirez-les, réveillez en eux l'enthousiasme. Exercez votre entière volonté, votre entière énergie.»

«Ralliez tous nos centres russes et nous démontrerons au pays et au monde que la nation qu'a créée la plus grande révolution dans le monde, ne peut pas et ne doit pas périr.»

La Révolution supplie ses fils de ne pas être révolutionnaires comme elle l'est, de se soumettre, d'obéir dans l'ordre pour sauver la patrie en danger. Eh! que ne donne-t-elle elle-même l'exemple!!

## Notes

...ET...

## Nouvelles

### LA POPULATION DE MONTRÉAL

D'après le nouvel almanach des adresses de Lowell, la population de Montréal est de 757,996 âmes. La population de la ville proprement dite est de 664,640 âmes, tandis que celle des municipalités suburbaines est donnée comme suit: Westmount, 17,500; Maisonneuve, 34,856; Outremont, 12,000 et Verdun, 28,000.

### LE JAPON S'APPROCHE DU VATICAN

Le Messaggero annonce l'arrivée prochaine à Rome d'un envoyé extraordinaire du gouvernement japonais, en mission diplomatique près du Saint-Siège. Le motif de cette mission serait le désir commun du Saint-Siège et du Japon de s'entendre pour organiser les hautes études scientifiques au Japon.

### LE PREMIER BORDEN N'EST POINT MALADE

Au bureau du premier ministre, à Ottawa, on nie formellement la nouvelle parue dans un journal de Montréal, disant que sir Robert Borden aurait perdu connaissance deux fois cette semaine écoulée.

## Aux Prières

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs le Rév. Père F.-X. Caisse, S. J., décédé le 9 du courant.

— M. l'abbé G. E. Dion, curé de Saint-Simon de Bagot, décédé le 31 juillet.

## ANOSLECTEURS

Le compte d'abonnement que vous avez reçu, ne le mettez pas trop loin sur votre table de travail afin de ne pas l'oublier et de nous obliger.

## La promulgation du Droit Canon

### Le texte de la Constitution

A nos Vénérables Frères et bienaimés Fils les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires, et en outre, aux professeurs et élèves des Universités et des Séminaires, Benoît évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour en perpétuer le souvenir.

L'Eglise a été constituée par le Christ, son Fondateur, de telle sorte qu'elle se trouvât munie de toutes les notes qui conviennent à une société parfaite; aussi, dès ses premiers jours, où, obéissant à l'ordre du Maître, elle commença à enseigner et à régir toutes les nations, elle entreprit aussi, en mère pleine de prévoyance, à assurer et à garantir par des lois, la discipline du clergé et du peuple chrétien.

Dans la suite, et surtout lorsqu'elle eut conquis sa liberté et que, par des progrès chaque jour grandissants, elle se fut propagée de toutes parts, elle ne cessa jamais d'exercer et de développer la fonction législative qui, dès sa naissance, lui a appartenu comme un droit propre: elle promulgua ainsi, par l'organe des Pontifes romains et des Conciles oecuméniques, une multitude de décrets divers par leur objet et par leur époque. Par ces lois et ces préceptes, elle pourvut avec sagesse au gouvernement du clergé et du peuple chrétien, et, en même temps, comme l'histoire en témoigne, elle servit merveilleusement la cause du bien public et de la civilisation. L'Eglise, en effet, ne se préoccupa pas seulement d'abroger les lois des peuples barbares et de former à l'humanité leurs mœurs violentes, mais elle adoucit, elle corrigea, elle perfectionna par l'esprit chrétien le droit des Romains lui-même, ce monument insigne de la sagesse antique, qui a mérité d'être appelé «la raison écrite», et l'efficacité de son oeuvre fut si profonde qu'elle accrut l'honnêteté des mœurs publiques et privées; que, sur plus d'un point, elle les polia davantage, et que, le moyen âge, puis les temps modernes se virent préparer par elle une abondante matière pour les lois qu'il leur fallut édicter.

Toutefois, ainsi que remarque lui-même Notre prédécesseur de sainte mémoire, Pie X, dans son *Motu proprio, Ardorem sane*, publié le 15 mars 1904, les conditions des temps et les besoins de l'humanité s'étaient modifiés, comme la nature des choses le comporte, et le droit canon parut cesser d'atteindre facilement, en toute son étendue, l'objectif qui lui était assigné. Car, dans le cours des siècles, beaucoup de lois avaient été promulguées dont certaines furent abrogées par la suprême autorité de l'Eglise, ou tombèrent d'elles-mêmes en désuétude; certaines autres devinrent d'une exécution difficile à raison de la condition des temps, ou bien leur utilité actuelle pour le bien commun ou leur opportunité apparurent comme singulièrement diminuées. Il arriva aussi que les lois canoniques devinrent si nombreuses et répandues en des documents si divers et si peu liés entre eux, que nombre d'entre elles en restaient inconnues, non seulement au vulgaire, mais aux hommes les plus versés dans la science du droit canon.

Pour ces motifs, Notre prédécesseur, de sainte mémoire, dès le commencement de son Pontificat, réfléchit à tous les avantages qu'il y aurait—pour restaurer et affermir la discipline ecclésiastique—à remédier sans retard aux graves inconvénients que Nous venons d'énumérer, et il forma le dessein de rassembler et de

coordonner en un ordre lumineux toutes les lois de l'Eglise édictées jusqu'au temps présent, et donc, d'éliminer les lois déjà abrogées ou tombées en désuétude, et aussi d'en mieux adapter d'autres, pour autant que le besoin s'en faisait sentir, à nos mœurs actuelles, et enfin, suivant qu'il paraîtrait nécessaire ou expédient, d'en instituer de nouvelles. Après mûre délibération, il entreprit cette oeuvre ardue à coup sûr, mais il estima qu'il convenait de consulter à ce sujet les évêques de l'Esprit à établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, et de connaître clairement leur sentiment; il prit donc soin et il voulut que le cardinal secrétaire d'Etat envoyât une lettre à chacun des Vénérables Frères les archevêques de l'univers catholique, et qu'il les chargeât «de recueillir les avis de leurs suffragants et des autres Ordinaires, s'il s'en trouvait, tenus à assister au Synode provincial, puis de rapporter brièvement au Saint Siège si, à leur propre sentiment et au sentiment de leurs suffragants, il y avait des points qui avaient plus spécialement besoin de quelque changement ou de quelque amélioration, et quels étaient ces points».

La constitution résume ensuite, à grands traits les phases de la codification: la nomination de consultants choisis parmi les canonistes les plus compétents de Rome et de toutes les nations, le mandat confié à S. Em. le cardinal Gasparri, alors archevêque de Césarée, de «diriger tout le travail, de le perfectionner, et au besoin de le suppléer»; la formation d'une Commission cardinalice chargée de revoir et d'examiner—après avoir entendu le rapport du cardinal Gasparri—les canons préparés, et «s'ils le jugeaient utile, de les modifier, de les amender, de les retoucher». Une deuxième fois, le Souverain Pontife recourut à l'autorité et à la prudence de tous les membres de l'épiscopat, et il leur envoya, en même temps qu'aux supérieurs généraux d'Ordres religieux, un exemplaire du nouveau Code «afin que chacun fit connaître ses desiderata sur les canons préparés».

Mais, continue le Saint Père, Notre prédécesseur, d'immortelle mémoire, vint à quitter cette vie parmi les pleurs de l'univers catholique, et il Nous fut réservé à Nous, qui par un secret dessein de Dieu avions été appelé au pontificat, de recevoir, après la considération requise, les suffrages rassemblés de toutes parts de l'Eglise enseignante avec Nous. Alors enfin, le nouveau Code de tout le droit canon, déjà réclamé au sein du Concile du Vatican lui-même par plusieurs évêques et commencé depuis douze années largement écoutées, fut reconnu par Nous en toutes ses parties, approuvé, sanctionné.

C'est pourquoi, après avoir invoqué le secours de la grâce divine, Nous confiant dans l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, de Notre propre mouvement, de science certaine et dans la plénitude de la puissance apostolique dont Nous sommes investi, *Nous promulguons*, par cette Constitution à laquelle Nous assignons une valeur perpétuelle, le présent Code, tel qu'il est composé, *Nous décrétons*, *Nous ordonnons qu'il ait désormais force de loi pour l'Eglise universelle*. Nous vous le remettons pour que vous le conserviez par votre bonne garde et votre vigilance.

Afin que, cependant, tous ceux qu'il concerne puissent prendre sérieusement connaissance des prescriptions de ce Code avant de les mettre en pratique, Nous décrétons et Nous ordonnons que ces décrets n'aient force obligatoire qu'à partir de la Pentecôte de l'an prochain, c'est-à-dire le 19 mai 1918...

Suivent les énergiques formules d'usage en ces graves documents, pour interdire toute altération du texte du Code, puis la date.

Donné à Rome, près Saint-Pierre,

le jour de la Pentecôte de l'année 1917, de Notre pontificat, la troisième.

† PIERRE GASPARRI,  
Secrétaire d'Etat.

† Card. CAGLIANO DE AZEVEDO,  
Chancelier de la S. E. R.

## Auteurs comiques devenus sérieux

PAR  
François Veuillot

Trois des plus renommés, parmi les écrivains qui faisaient profession de nous divertir avant la guerre, ont occupé récemment l'attention publique. Je veux parler de MM. Alfred Capus, Maurice Donnay et Henri Lavedan. Les comédies qu'ils ont fait jouer, depuis tantôt vingt ans, sur les théâtres parisiens, comptent parmi les plus piquantes et parfois, hélas! parmi les plus osées que nos contemporains aient applaudies. Mais ce n'est point la représentation de quelque pièce nouvelle, qui, cette fois, les a mis en vedette. Alfred Capus, nommé à l'Académie française il y a trois ans, s'y voyait reçu avec le retentissement habituel à ces cérémonies littéraires; Maurice Donnay était chargé par la compagnie d'adresser le discours d'usage au nouvel «immortel»; enfin, Henri Lavedan vient de publier un ouvrage sur la famille française.

Mais, direz-vous peut-être, une réception académique, où un célèbre auteur de comédies est complimenté par un de ses émules; un livre où un écrivain de théâtre entreprend un sujet que la scène a trop souvent ravalé ou bafoué,—ce ne sont peut-être pas des événements très sérieux, si Nos trois auteurs comiques ont pu y retrouver l'occasion d'étaler leur esprit frivole et d'amuser la galerie.

Eh bien! c'est précisément le contraire qui est advenu. Le parallèle entre les oeuvres, auxquelles ces trois dramaturges ont dû jadis leurs premiers succès, et le langage, qui leur vaut aujourd'hui la sympathique approbation du public, est merveilleusement représentatif de l'ascension française.

Et c'est à ce titre que je tiens à le souligner. Je m'occuperai, cette fois, des deux premiers écrivains. Le troisième, Henri Lavedan, fera le sujet de ma prochaine correspondance. Il y a trois ans, la réception académique d'un Capus par un Donnay eût été surtout un assaut d'esprit. Sans doute, à la solennité de l'autre jour, ni l'humour, ni le trait n'ont manqué. Mais ils ont été dominés de très haut, dans l'un et l'autre discours, par la grave et presque austère élévation des pensées. La spiritualité, le patriotisme ont inspiré les deux orateurs.

Le sujet, à vrai dire, en même temps que les circonstances, les entraînaient vers ces hauteurs. Le personnage éminent, que M. Alfred Capus remplace à l'Académie, ne prête pas aux commentaires légers, ni aux observations superficielles. C'est Henri Poincaré, mathématicien et philosophe.

Ce qui fit la gloire et presque la popularité de ce savant, ce ne furent point ses travaux purement techniques, en dépit de leur transcendance. Par leur nature, ils échappaient, non seulement à la foule, mais encore, dans l'élite même, à tous les esprits étrangers aux mathématiques. C'est surtout par ses oeuvres philosophiques qu'Henri Poincaré connut le renom jusqu'à la vogue. *La Science et l'Hypothèse*, *la Valeur de la science*, *Science et méthode*,—ces grands ouvrages, clairs et vigoureux, jetèrent un éclat imprévu dans les nébuleuses accumulées par les adorateurs de la science. Des maîtres, qui excellaient dans le champ de leurs connaissances parti-

culières, mais qui se donnaient le tort d'en dépasser étourdiment les limites, Heckel en Allemagne, Berthelot en France, avaient prétendu que la «certitude scientifique» suffisait à fonder la loi morale. Et ils avaient recruté de nombreux disciples, dans cette foule impatiente et jolieuse qui, sous le manteau de la théorie nouvelle, espérait démolir la religion.

Sans graver, hélas! jusqu'au faite les sommets de la vérité, l'illustre mathématicien eut la clairvoyance et le courage de s'élever au-dessus de ce brouillard trompeur et malsain. Lui, savant incontesté, remit la science à sa place. Il sut en montrer, tout à la fois, le vaste domaine et les frontières infranchissables. Et sa parole, aussi convaincante en son cours qu'autorisée dans sa source, eut le bonheur de dissiper le mirage. Ainsi rendit-il, à la cause du vrai, l'un des plus précieux services que réclamaient les tendances et les préjugés du temps. Il procura, sans le vouloir, à l'apologie chrétienne, des arguments précis dont Dieu, nous l'espérons, l'a récompensé à l'instant suprême.

C'est ce rôle que M. Alfred Capus a mis en relief avec une conviction et une autorité que ses comédies de jeunesse ne permettaient pas de prévoir. Il a esquissé un heureux parallèle entre la courageuse loyauté scientifique de son prédécesseur et les recherches sincères et anxieuses de Littré,—de Littré, cet autre célébre et puissant incrédule, à qui Dieu permit d'aborder au port de la foi. Littré, devant l'énigme de la destinée humaine, confessait un jour, avec une éloquence magnifique et douloureuse: «Sur l'océan de ces mystères dont la vue est aussi salutaire que formidable, nous n'avons ni barque ni voiles...» Henri Poincaré, cette lumière de la science humaine, aurait pu signer le même aveu.

Ces évocations et ces remarques ont donné au discours du nouvel académicien un accent ému et grave. Les préoccupations de l'heure présente ont trouvé naturellement leur place dans l'éloge de ce philosophe qui, naguère, en nous débarrassant d'une idole spéculative et redoutable, était à son insu l'un des artisans de l'esprit nouveau qui allait fleurir au souffle de la mort. Et M. Capus lui-même en a reçu l'impression, de cet esprit nouveau. Ne l'a-t-il pas définitivement indiqué, quand, dépeignant en termes généraux les répercussions intimes de la grande épreuve, il a souligné ce trait, qui est peut-être une confidence personnelle: «Pour chacun d'entre nous, il n'est point jusqu'aux souvenirs de jeunesse qui ne reviennent à la mémoire chargés d'un autre sens.»

Mais il n'appartenait pas au nouvel académicien de parler de soi-même. Ce rôle incombait à l'ancien, chargé de le recevoir. M. Maurice Donnay, naturellement, aloué, chez son nouveau collègue, le très spirituel et très agréable auteur dramatique. Mais, lui aussi, a voulu atteindre, au-dessus des comédies d'hier, le niveau des drames d'aujourd'hui. Et c'est sans effort, avec aisance, avec élan, qu'il a réalisé cette ascension.

Son sujet, autant que ses pensées profondes, l'aidait, d'ailleurs, à monter. Car ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que M. Capus s'élève au-dessus de la satire. Journaliste, il est devenu, dès les premiers temps de la guerre, un des échos de l'esprit public et, en même temps, l'un de ses conseillers. Plus d'une fois, ses articles brefs, énergiques et sages ont exalté la bravoure et inspiré la confiance. Et même, avant l'heure tragique, il avait entrepris cette campagne Mounayant sa verve dramatique en articles brillants, il avait déjà tiré des aventures et des événements contemporains, des leçons utiles à notre santé nationale. De quoi M. Donnay l'a particulièrement félicité. A la veille

de la guerre, lui a-t-il dit, «vous devenez attentif au grand mouvement patriotique qui se dessine dans la jeunesse, comme si elle pressentait que l'heure devait donner bientôt, à l'horloge qu'on ne voit pas, l'heure terrible de la guerre formidable...»

Et l'orateur ajouta ce souvenir émouvant: «On découvre en vous des respects qu'on ne soupçonnait pas, ou que l'on connaissait mal. Vous m'avez raconté que votre mère, à son lit de mort et tandis que vous lui teniez la main en pleurant, vous aviez dit: «Mon enfant, ne pleure pas, tu ne sais pas où je vais et tu ne te doutes pas de la félicité qui m'attend». Un homme qui a entendu de telles paroles, dans de telles circonstances, ne peut jamais être irrespectueux envers la foi sincère».

On conçoit que, sur un tel plan de pensées, M. Maurice Donnay n'ait pas eu de peine à opérer la soudure entre le panégyrique d'un Henri Poincaré et l'éloge d'un Alfred Capus. Car c'est la coutume, au Palais Mazarin, que l'académicien, chargé d'accueillir le nouvel élu, ajoute sa palme aux rameaux dont celui-ci doit couvrir son prédécesseur.

Derechef, on a donc entendu, en termes pénétrants, l'apologie du mathématicien philosophe. Je n'y reviendrai pas, sauf pour reprendre une citation, qui relie plus étroitement le savant mort en 1912 à la génération de 1914. Un jour, Henri Poincaré constatait l'embarras que nous pouvons ressentir à justifier, par la froide raison, notre patriotisme... «Mais, reprenait-il aussitôt, que nous nous représentions par la pensée notre armée vaincue, la France envahie, tout notre cœur se soulèvera, les larmes nous monteront aux yeux et nous n'écouterons plus rien. Et si certaines gens accumulent aujourd'hui tant de sophismes, c'est sans doute qu'ils n'ont pas assez d'imagination; ils ne peuvent se représenter tous ces maux, et si le malheur ou quelque punition du ciel voulait qu'ils les vissent de leurs yeux, leur âme se révolterait comme la nôtre...»

Telles furent les pensées qui s'échangèrent au cours de cette réception académique, où discouraient deux «amuseurs» d'autrefois.

Et M. Henry Lavedan, rival des Capus et des Donnay dans l'art de divertir, monte encore plus haut qu'eux vers les sommets de l'idée et de la morale. Je le montrerai, prochainement, par quelques notes de son livre sur la famille française.

François VEUILLLOT.

UN

### Avantage pour nos abonnés

ET UNE

### Aide pour la "CROIX"

Plusieurs abonnés nous ayant manifesté l'intention de profiter de notre offre, nous donnerons, jusqu'à nouvel ordre,

| A NOS ABONNÉS DU CANADA (excepté Montréal et la banlieue): |        |
|--|--------|
| Trois années d'abonnement pour                             | \$5.00 |
| Six " " " " "  | 10.00  |
| A NOS ABONNÉS DES ETATS-UNIS:                              |        |
| Trois années d'abonnement pour                             | \$6.00 |
| Six " " " " "  | 11.00  |
| A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL ET DE LA BANLIEUE                |        |
| Deux années d'abonnement pour                              | \$4.50 |
| Quatre " " " " "   | 8.00   |

### L'IDEAL CATHOLIQUE

vous intéressera.

\$1.00 par année.

25 rue Saint-Gabriel, . . . Montréal.

## Le problème ukrainien

Dans le journal *Die Hilfe*, Paul Rohrbach étudie la question des futurs rapports entre la Russie et l'Allemagne et insiste sur l'importance de la solution qui sera apportée au problème ukrainien:

«La faute de tous les hommes politiques, socialistes ou non, qui s'occupent chez nous de la Russie—écrit Rohrbach—c'est de faire abstraction des droits de souveraineté que la Grande-Russie prétend exercer sur l'Ukraine. Des futurs rapports entre la Grande-Russie et l'Ukraine dépend entièrement la question de savoir si la Russie sera un Etat fédéré ou une Fédération d'Etats.

«En ce moment du moins, les Grands-Russiens ne songent nullement à donner un régime politique spécial à l'Ukraine, qui compte de 30 à 40 millions d'habitants, comprend toute la région de la Mer Noire, avec les trois quarts du charbon et du fer qui se trouvent en Russie.

«Si l'Ukraine devient un Etat indépendant, c'est que la Russie sera effectivement entrée dans la voie où Goehre (l'écrivain socialiste allemand) et tant d'autres avec lui estiment, avec plus de précipitation que de jugement, qu'elle est déjà engagée.

«Si, au contraire, les Grands-Russiens accordent à l'Ukraine l'autonomie politique, tout en maintenant un lien avec elle, l'Etat fédéré par Goehre ne sera plus qu'une illusion, et la Grande-Russie, dont le penchant pour les conquêtes et pour la politique d'oppression sera tout aussi fort sous le régime républicain que sous le tsarisme, conservera sa souveraineté. Alors, le danger russe subsistera pour l'Allemagne.

«Il est tout au moins prématuré de traiter comme une réalité politique, fondement des relations futures entre l'Allemagne et la Russie, l'hypothèse d'une République fédérative et d'un sentiment de solidarité assez fort, pour unir les peuples qui la composeraient: ce serait méconnaître une des plus claires leçons qui se dégagent de l'histoire russe des cinq derniers siècles, et compter pour rien le terrible esprit de domination et d'oppression qui anime les Grands-Russiens.»

## Le Monténégro accusé de trahison

La *Gazette de Lausanne* donne l'analyse d'une brochure en langue serbe, dont l'auteur révèle certains dessous de la politique monténégrine dans le conflit européen. D'après l'écrivain serbe, le gouvernement du Monténégro n'aurait fait que contrecarrer tout l'effort serbe. Officiellement, Cettigné était en guerre avec l'Autriche. En réalité, on causait: il y avait communication entre les adversaires:

«Le commandant de Lovcen, déclare l'écrivain serbe, le fils du roi Nicolas, le prince Pierre, s'est tenu en relations constantes avec le commandement supérieur autrichien de Cattaro. Il y avait même communication téléphonique. Le gouvernement de Cettigné était, d'ailleurs, au courant de ces rapports illicites; mais à l'enquête qui les révéla, il ne fut donné aucune suite légale. Comment n'eût-on pas été renseigné? Le commandant du Lovcen cachait si peu ses sympathies qu'il fit exécuter l'hymne bulgare le jour où se répandit la nouvelle que les Bulgares venaient d'entrer à Uskub. Le Monténégro officiel favorable aux Bulgares et hostile aux Serbes, quelle édi-fiante révélation!»

La brochure serbe signale encore des entretiens secrets entre le prince Pierre et le colonel autrichien Hubka et des négociations du prince Danilo avec Benckendorff, représentant des empires centraux.

**"Compagnie des Services Publics".**

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-unième jour d'avril 1917, constituant en corporation François Lapointe, comptable; Albertine Hudon, sténo-dactylographe; Armand Gauthier, comptable; Eléonore Lauzon et Adrienne Balthazard, sténo-dactylographes, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent; entreprendre, exécuter, acquérir tous travaux d'utilité publique; acquérir de toutes corporations, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie divisée ou indivise d'eux, les vendre ou autrement en disposer;

Conformément au chapitre 51, de 4 Geo. V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations, ou débiteures, ses biens mobiliers ou immobiliers présents ou futurs qu'elle possède ou possèdera dans la province;

Emettre et céder comme acquittées et non appellables les ou des actions, débiteures ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compagnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie;

Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer;

S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies;

L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de «Compagnie des Services Publics», avec un fonds social de douze mille piastres (12,000.00), divisé en six cent (600) actions de vingt piastres (\$20.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-unième jour d'avril 1917.

Le sous-secrétaire de la province,  
C.-J. SIMARD.

**"Compagnie d'Aqueduc du Lac Saint-Jean".**

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-unième jour d'avril 1917, constituant en corporation François Lapointe, comptable; Albertine Hudon, sténo-dactylographe; Armand Gauthier, comptable; Eléonore Lauzon et Adrienne Balthazard, sténo-dactylographes, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent; entreprendre, exécuter, acquérir tous travaux d'utilité publique; acquérir de toutes corporations, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie divisée ou indivise d'eux, les vendre ou autrement en disposer;

Conformément au chapitre 51, de 4 Geo. V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations, ou débiteures, ses biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, qu'elle possède ou possèdera dans la province;

Emettre et céder comme acquittées et non appellables les ou des actions, débiteures ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compagnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie;

Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer;

S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies;

L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de «Compagnie d'Aqueduc du Lac Saint-Jean», avec un fonds social de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en quinze cents (1,500) actions de vingt piastres (\$20.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Métabetchouan.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-unième jour d'avril 1917.

Le sous-secrétaire de la province,  
C.-J. SIMARD.

**"Compagnie d'Aqueduc du Cap-de-la-Madeleine".**

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-unième jour d'avril 1917, constituant en corporation François Lapointe, comptable; Albertine Hudon, sténo-dactylographe; Armand Gauthier, comptable; Eléonore Lauzon et Adrienne Balthazard, sténo-dactylographes, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent; entreprendre, exécuter, acquérir tous travaux d'utilité publique; acquérir de toutes corporations, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie divisée ou indivise d'eux, les vendre ou autrement en disposer;

Conformément au chapitre 51, de 4 Geo. V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations, ou débiteures, ses biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs qu'elle possède ou possèdera dans la province;

Emettre et céder comme acquittées et non appellables les ou des actions, débiteures ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compa-

gnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie;

Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer;

S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies;

L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de «Compagnie d'Aqueduc du Cap-de-la-Madeleine», avec un fonds social de quatre-vingt-dix-neuf mille piastres (\$99,000.00), divisé en quatre mille neuf cent cinquante (4950) actions de vingt piastres (20.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-unième jour d'avril 1917.

Le sous-secrétaire de la province,  
C.-J. SIMARD.

**L'Idéal Catholique**

REVUE MENSUELLE ILLUSTREE

Guide sûr

Informations

Bons conseils

Saine littérature

Utile et agréable

ABONNEMENT

Un an, 1 numéro chaque mois \$ 1.00

Un an, 10 numéros chaque mois 8.00

Un an, 20 numéros chaque mois 12.00

25, rue Saint-Gabriel, 25

MONTREAL

**Joli Cottage**

**EN BRIQUES**

complètement isolé, fini à la moderne il y a deux ans.

Planchers en merisier verni et glacé.

**A VENDRE**

**35 ave Piedmont**

Tout près de la nouvelle Basilique Saint-Joseph,

Mont Royal.

Bonnes conditions

S'adresser à 35 ave Piedmont,

MONTREAL

**ACHETEZ**

**AUJOURD'HUI !!!**

N'attendez pas plus longtemps pour acheter les fourrures dont vous avez besoin.

Le nombre des peaux offertes sur le marché, cette année, est sensiblement inférieur à celui des années passées, ce qui fait prévoir une augmentation dans le prix des fourrures, l'automne prochain.

N'attendez pas cette hausse inévitable: profitez dès aujourd'hui des magnifiques occasions et des rabais extraordinaires que nous offrons.

**Chas Desjardins & Cie**

LIMITEE

130, rue St-Denis

MONTREAL

SUR LA

**Question de la Guerre**

La "Croix" s'inspire

**A ROME**

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

**AVIS**

Quelques amis de la langue française désirant prendre part à notre troisième CONCOURS, ont étendu le délai au 20 mai. Mais, après cette date aucun manuscrit n'a pu être accepté pour ce concours.

**TROISIEME**

**Grand Concours**

DE

**Langue Française**

ORGANISE PAR L'IDEAL CATHOLIQUE

**Dix Piastres en Or**

Seront données au concurrent qui aura fait la meilleure composition en français sur le sujet suivant:

**L'action civilisatrice de l'Eglise Catholique au Canada.**

**CONDITIONS:**

1. Ont droit de concourir toutes les personnes abonnées à l'IDEAL CATHOLIQUE pour au moins un an.
2. Les concurrents dont les travaux sont parvenus au bureau de l'IDEAL CATHOLIQUE avant 5 heures le 20 mai 1917.
3. Tout travail qui a plus de 1,500 mots est rejeté.
4. La composition qui aura mérité à son auteur le prix ci-haut mentionné sera publiée dans l'IDEAL CATHOLIQUE avec le nom de l'auteur et celui de l'institution à laquelle il appartient.

**Autres Concours**

Chaque mois l'Idéal Catholique annoncera ici-même un nouveau concours de langue française.

# L'Évangile

Le 11e dimanche après la Pentecôte

S. MARC, VII.

En ce temps-là, Jésus quitta le pays de Tyr, traversa la Décapole et alla par Sidon vers la mer de Galilée. Alors on lui amena un homme sourd et muet, et on le pria de lui imposer les mains. Jésus, le tirant de la foule et le prenant à part, lui mit les doigts dans les oreilles et de la salive sur la langue; puis, levant les yeux au ciel, il fit un soupir, et lui dit: Ephétha, c'est-à-dire ouvrez-vous. Aussitôt ses oreilles s'ouvrirent, sa langue se délia, et il parlait distinctement. Jésus leur défendit d'en parler à personne; mais, plus il le leur défendait, plus ils le publiaient; et dans leur admiration ils disaient: Il a bien fait toutes choses: il a fait entendre les sourds et parler les muets.

## Le calendrier de la semaine

- Dimanche, 12 août — XI Pentecôte.
- Lundi, 13 — SS. Hyppolite et Cassien, martyrs.
- Mardi, 14 — S. Eusèbe, prêtre, confesseur.
- Mercredi, 15 — Assomption de la B. V. M.
- Jeudi, 16 — S. Joachim, père de la B. V. M.
- Vendredi, 17 — S. Hyacinthe, confesseur.
- Samedi, 18 — Jeûne. Ste Hélène, impératrice, veuve.

## RÉVÉLATIONS STUPÉFIANTES

Le 21 juillet 1894, au début d'une conférence (secrète) maçonnique universelle, tenue à Anvers du 21 au 24 juillet, (400 délégués internationaux de la haute et de la basse maçonnerie), le haut F. Morayta-Sagrario, aujourd'hui sénateur espagnol, alors G. Maître du G. Orient espagnol et Gr. Commandeur du Supr. Conseil de Madrid, (haute maçonnerie), disait *inter fratres* notamment ce qui suit (1):

«... Nous avons fondé une véritable puissance maçonnique qui a voulu soutenir, contre les prêtres, le bon combat. Les prêtres forment, en Espagne, une très grande force.»

«... L'Espagne est un pays religieux et la réaction (contre les loges) y est cléricale. Comme FF. MM., nous avons le devoir de combattre, de toutes les manières, cette réaction cléricale. Car, chez nous, le cléricisme dispose d'une force épouvantable.» (sic)...

Voilà pour la religion de l'Espagne. Voilà pour, ou plutôt contre, l'Autel.

Puis, page 16, le haut F. international déclarait:

«... Le temps de la politique des rois est passée. Dans la nouvelle orientation des peuples, la maçonnerie pourra exercer une salutaire influence.»

Le 23 juillet suivant, le F. Morayta, devant les 400 FF. délégués, déclarait aussi: (2)

«... L'Espagne est un pays très libéral. Il est peu connu parmi vous. Nous avons plus de liberté (maçonnique) que vous ne le pensez. Nous avons fait, par exemple, une loi contre (?) les anarchistes, mais nous avons le respect de la liberté (maçonnique) de la propagande anarchiste... (genre Ferrer, Leroux Iglesias et Cie.)

(1) «Conférence maçonnique universelle d'Anvers». Compte rendu secret authentique, Bruxelles, P. Weissenbruch, imprimeur, 45 rue du Poignon, pp. 15-16:  
(2) *Ibid.*, p. 63-64:

«Nous avons donc respecté le droit (sic) de propager les idées anarchistes.»

Ni Dieu, ni roi, ni prêtre, ni maître!

«Nous n'avons mis aucune limite à la liberté de la presse.»

«Nous avons la démocratie dans les lois, le système républicain sans la république.»

Et voici le mot de la fin (p. 64):

«La république est en Espagne, un progrès nécessaire et immédiat.»

Voilà contre le Trône.

A cette époque Alphonse XII, père du roi actuel, le dernier des Bourbons — régnait mais sans gouverner.

Et sous sa mère, la triste reine Isabelle de Bourbon, morte réfugiée en Angleterre, la maçonnerie — grâce aux idées du parti dit «libéral» — était devenue une institution d'utilité publique et philanthropique (sic) reconnue par l'Etat, comme l'est aujourd'hui, sous la république, «filiale de la Maçonnerie», le Gr. Or. de France.

Maintenant, à la faveur de l'effroyable guerre déchaînée originellement, par un crime international archimaçonnique, guerre préméditée, en 1912, au fond de la maçonnerie, en France, le siège définitif de l'Espagne catholique et royaliste commence, et cela 23 ans après la conférence maçonnique d'Anvers, et cela «par tous les moyens» (style Morayta), même ceux qui ont servi à maçonnifier le Portugal et le Mexique, si ceux récemment employés en Grèce ne suffisaient pas...

Le crime de l'Espagne et de son Roi? ou plutôt le prétexte de ce siège?

C'est leur neutralité obstinée.

Le roi et les catholiques, là-bas, connaissent très bien le secret des origines occultes de la guerre internationale, voulue par des sclérats profonds, formés à l'école des Weisaupt et des Mazzini.

On le savait à Madrid, dès 1914, dès septembre 1912 même, comme on le savait au Vatican, sous Pie X qui fit tant d'efforts pour empêcher Vienne et Berlin, où le secret était aussi connu, de faire le jeu de la «secte infâme, infernale», en déclarant cette guerre préméditée deux ans auparavant. Il était archiconnu à Paris comme à Rome, à Saint-Petersbourg comme à Lisbonne, à Londres comme à Athènes, à Belgrade comme à Bucharest, voire même à Washington. Il était connu des 28 Suprêmes Conseils, internationaux, y compris surtout celui de Rome. Il était connu de maints chefs officiels d'Etat...

L'Espagne et le dernier des Bourbons, dynastie condamnée secrètement depuis deux siècles, exactement, lorsque le F. François Arout importa de Londres à Paris, en 1728, la célèbre et mystérieuse devise L. P. D.: *Lilia Pedibus Destruere*. (Foulez aux pieds les Lys de France), l'Espagne et sa dynastie sont occultement aux prises, pour la dernière fois peut-être, avec la secte qui marche à la souveraineté, dénoncée il y a 33 ans par Léon XIII.

Comme l'écrivait Joseph de Maistre, de Saint-Petersbourg, au roi de Piémont, en 1811, «la grande et formidable secte a juré le renversement de tous les trônes; et c'est des princes mêmes dont elle se sert, avec une habileté infernale, pour les renverser» (3). Elle s'est, en effet, fort servie en France, des Bourbons: Louis XVI, Louis XVII, Charles X et Louis-Philippe.

En Espagne, plusieurs Bourbons, à partir de 1775, première tentative de république révolutionnaire bâclée par les loges de fondation anglai-

(3) Oeuvres complètes de J. de Maistre, t. XII, p. 12.

Si vous n'avez pas encore reçu les numéros  
7 et 8 (juin et juillet) de

# L'Idéal Catholique

## DEMANDEZ-LES

### ILS SONT TRÈS INTÉRESSANTS

Relié, L'IDEAL CATHOLIQUE fera, chaque année, un magnifique volume de plus de 250 pages.  
L'IDEAL CATHOLIQUE a un format de 11 pouces par 14 pouces avec une couverture de luxe et de belles illustrations.

**ABONNEMENT:**

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Un an, 1 exemplaire chaque mois   | \$ 1.00  |
| Un an, 10 exemplaires chaque mois | \$ 8.00  |
| Un an, 20 exemplaires chaque mois | \$ 12.00 |

Adressés à une ou plusieurs personnes et à un ou plusieurs bureaux de poste.

# L'Idéal Catholique

25, rue Saint-Gabriel, . . . . . Montréal.

ses, ont été les jouets ou les instruments de la maçonnerie. Elle réussit ainsi, au XIXe siècle, à imposer pour un temps sa république par un coup de main militaire, avant Alphonse XII.

En 1917, c'est encore en se servant de l'armée qu'on a recommencé le siège, particulièrement à Barcelone, théâtre sanglant des exploits maçonniques de Francesco Ferrer, le protégé du Gr. Or. de Paris.

Jusqu'ici Alphonse XIII a tenu bon, au milieu de la tourmente. Mais jusqu'à quand tiendra-t-il?...

Aussi, je ne m'étonne pas de lire dans le très impérial et très maçonnique *Star* de Montréal, édition hebdomadaire du 25 juillet, une longue et venimeuse diatribe contre Alphonse XIII, sur son trône branlant: «another throne is tottering, probably to his fall». On l'y représente comme prêt à abdiquer, lui allié de si près à la «dynastie des Windsor» d'Angleterre, des Hanovre et Saxe-Cobourg-Gotha (4)...

La diatribe est particulièrement venimeuse contre la reine-mère Christine, de la maison des Habsbourg, et contre le vaillant et catholique général espagnol Weyler, coupable d'avoir eu un père catholique allemand et une mère catholique espagnole.

Weyler, très influent dans l'armée, se trouve dénoncé par le *Star*, comme ayant été le «boucher de Cuba». Il a su, lors de la guerre hispano-yankee, défendre l'île de Cuba contre des insurgés, stylés par les FF. des Etats-Unis et d'Espagne. Ceux-ci sabotèrent, du reste, à leur aise, l'armée et la marine espagnoles sous les yeux complaisants de Washington et de Londres...

Grâce aux manœuvres de la maçonnerie dite espagnole, «reconnue d'utilité publique et philanthropique» (sic), l'Espagne royale, vaincue, perdit d'un coup toutes ses colonies américaines avalées par l'Oncle Sam...

Un EX-DIPLOMATE.

(4) Proclamation récente du roi Georges V substituant «The house and family of Windsor» au nom patronymique allemand des Saxe-Cobourg-Gotha.

## La Convention de Winnipeg

Pour détruire l'effet causé dans le public par la convention des libéraux conscriptionnistes, tenue récemment à Toronto, les libéraux de l'Ouest ont eu eux aussi une grande convention à Winnipeg, mercredi et jeudi, et, dans des résolutions assez nombreuses, ils ont déclaré qu'ils entendaient suivre sir Wilfrid Laurier et sa politique au sujet de la guerre. Il y avait là des représentants attirés des quatre provinces de l'Ouest, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Anglaise, notamment les premiers ministres et les politiciens les plus en vue. Le Dr Clark fut presque conspu. Ce fut le signe des temps.

La principale résolution, après avoir été élaborée, touchée et retouchée, par le comité de la convention, a été présentée par le Dr Neely, député fédéral. Elle se lit ainsi:

«Dans cette guerre pour la défense de la démocratie contre le despotisme militaire, la situation exige que chaque belligérant allié se serve de sa pleine puissance comme seule assurance de la victoire; dans des temps de péril, les ressources entières du pays, morales et matérielles, sa puissance en hommes et sa richesse sont justement à la disposition du gouvernement, pour la préservation de ses libertés nationales. Le devoir impérieux du peuple du Canada, aujourd'hui, au sujet de la guerre, c'est de la poursuivre vigoureusement:

«1.—En conférant avec le gouvernement britannique, dans le but de connaître définitivement l'étendue et le caractère de tous les services que le Canada peut rendre le plus avantageusement, dans la conduite de la guerre;

«2.— En maintenant intacte la force au front de nos troupes et en prenant toutes les mesures nécessaires pour obtenir les renseignements requis dans ce but;

«3.— En organisant la production de nos autres aides à la guerre, telles que la nourriture, les munitions et

les autres choses nécessaires à la guerre, d'une manière plus efficace;

«4.— En supprimant complètement les profits excessifs dans tous les genres d'affaires relatifs aux munitions et aux nécessités de la vie, par la nationalisation de ces industries, si c'est nécessaire, ou par l'adoption du système britannique d'établissements sous contrôle;

«5.— En faisant rentrer dans le trésor les profits excessifs obtenus depuis le commencement de la guerre par l'exploitation du peuple pour subvenir aux besoins actuels de l'Etat;

«6.— Par l'application d'un système combiné d'impôts énergiquement proportionnés sur le revenu et sur les profits excessifs, ce qui assurera que chaque citoyen supportera sa pleine part du fardeau de la guerre, selon ses moyens;

«7.— En organisant parfaitement la nation et en exécutant ce programme par tous les moyens qui peuvent être nécessaires pour sa mise à exécution.»

On remarquera qu'il y est fait abstraction du service militaire obligatoire; mais que, cependant, les libéraux, si on juge de leurs intentions par le paragraphe, veulent maintenir intacte la force de nos troupes au front en prenant toutes les mesures nécessaires pour obtenir les renforts requis dans ce but.»

Et si la conscription devient nécessaire pour maintenir intacte la force de nos troupes au front, les libéraux l'imposeront-ils?

Ce point délicat, les conventionnels paraissent l'avoir intentionnellement laissé dans le mystère, par tactique politique, peut-être, afin d'accrocher le plus possible de partisans et d'adversaires du service militaire obligatoire, aux prochaines élections fédérales.

Cette autre résolution a aussi été adoptée:

«Attendu que depuis le commencement de la guerre, il n'y a pas eu un seul moment, où le premier ministre, Sir Robert Borden, n'aurait pu avoir l'appui sans restriction du chef de parti libéral, et aussi des membres de ce parti, dans la formation d'une administration nationale, dans le but de réunir les ressources et la puissance en hommes, au Ca-

nada, afin qu'elles puissent permettre la pleine mobilisation de la nation, pour la poursuite de la guerre;

«Attendu que le gouvernement Borden a plutôt profité de cette guerre pour en faire une entreprise commerciale, en conduisant les affaires du pays de manière à faire profiter certains groupes, et en poussant la chose jusqu'à diminuer l'effort qui aurait dû être donné à l'enrôlement;

«Attendu que le patronage a supplanté les nécessités de la guerre;

«Attendu, que cette tactique déloyale, à la cause des Alliés, et les bévues commises par le gouvernement Borden, ont conduit le pays dans une impasse telle qu'il a été dans l'obligation de faire appel aux libéraux, pour se sauver, se déclarant ainsi inhabile à conduire le pays;

«Par conséquent, cette convention est d'opinion qu'il est du devoir, en ce temps de crise, de ne pas faire revivre le gouvernement Borden, qui est un gouvernement moribond, qui ne peut gouverner avec efficacité;

«Il est donc résolu que, dans l'opinion de la convention, que les affaires du pays ne seront conduites sûrement qu'entre les mains de Sir Wilfrid Laurier, et que par conséquent cette convention appuie le chef libéral.»

Celle-ci est la conséquence de la première. Elle dissipe toutes les perspectives d'un gouvernement unioniste, nourries par les conservateurs.

Il a aussi été résolu:

«Cette convention exprime son admiration pour le plus grand des Canadiens, le très honorable Sir Wilfrid Laurier...»

«Quoique la commission Drayton-Ackworth a démontré que l'équité de MM. Mackenzie et Mann n'était d'aucune valeur, l'arrangement récemment soumis au parlement, par lequel on propose de payer un prix arbitraire pour soixante millions de dollars de stock commun du Canadien Nord est inexcusable à tous les points de vue...»

«Que tous les journaux, revues, journaux commerciaux et autres périodiques qui publient des articles pour influencer l'opinion publique devraient être obligés, de temps à autre, à publier des déclarations assermentées donnant les noms des propriétaires, des gérants, des éditeurs, des actionnaires, des détenteurs d'actions et de toute autre personne ayant quelque intérêt dans tels journaux, revues, journaux commerciaux ou autres périodiques...»

«La loi des banques devrait être amendée de façon à permettre la création de banques rurales sous la surveillance du gouvernement.»

Ces banques devraient avoir un capital minimum payé de \$50,000 et avoir le pouvoir de prêter sur biens meubles, mais non celui d'établir des succursales. L'hon. W.-R. Motherwell, de la Saskatchewan, a dit que le système des banques, au Canada, était recommandable sous bien des rapports, qu'il avait bien servi le commerce, mais qu'il n'avait pas satisfait les intérêts agricoles.

Sir Wilfrid Laurier a approuvé le travail de la convention par le télégramme suivant qui a été lu par l'hon. Oliver et applaudi par les délégués:

«Les résolutions, telles que rapportées dans les journaux du matin, sont très satisfaisantes. Le résultat est très encourageant.»

Voilà donc de nouveau les deux partis politiques dans leurs camps respectifs. La guerre européenne avait fait la paix entre eux; mais cette paix était fautive et trompeuse. Elle n'a pas duré, parce que le peuple, dont les intérêts les plus sérieux étaient sacrifiés, s'est enfin soulevé et a enfin manifesté clairement son indignation.